

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

Direction générale de l'aviation civile

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Direction des personnels navigants

Pôle examens

Arrêté du 12 octobre 2017 fixant le calendrier des examens théoriques des personnels navigants professionnels pour l'année 2018

NOR : TRAA1728027A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu l'arrêté du 22 février 2008 relatif aux modalités d'organisation des examens théoriques des brevets, des licences, des certificats et de la qualification de vol aux instruments des personnels navigants professionnels de l'aéronautique civile,

Arrête :

Article 1^{er}

Le calendrier des examens théoriques (sur support papier) des personnels navigants professionnels pour l'année 2018 est fixé par le tableau suivant :

Session d'examen théorique du personnel navigant professionnel pour l'année 2018

EXAMEN	DÉBUT DES INSCRIPTIONS	FIN DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
Parachutiste professionnel	Lundi 8 janvier 2018	Vendredi 19 janvier 2018	Mardi 6 mars 2018

L'examen parachutiste professionnel se déroulera simultanément dans les centres d'examens d'Orly et de Fort-de-France.

Nota important : la date des épreuves est donnée à titre indicatif : elle est susceptible d'être modifiée.

1. Il est rappelé que les dossiers de candidature devront parvenir, au plus tard, le jour de la clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi pour les envois par courrier) au Pôle examens :

DSAC/PN – Pôle examens
Bâtiments 85-86
Orly Fret n° 723
94399 Orly Aéroports Cedex

2. Les chèques et mandats portant redevances d'examens doivent être établis à l'ordre de « Régisseur d'avances et de recettes de la DSAC-Orly ».

3. Les candidats ne seront pas autorisés à accéder à la salle d'examen après ouverture des enveloppes scellées contenant les sujets et sont priés de vérifier leur lieu de convocation.

4. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la direction générale de l'aviation civile :

DSAC/PN – Pôle examens
Bâtiments 85-86
Orly Fret n° 723
94399 Orly Aéroports Cedex

ou sur le site Internet de la DGAC : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Article 2

Le calendrier des sessions :

- aptitude à la langue anglaise pour la qualification de vol aux instruments ;
- compétences linguistiques langue anglaise,

est disponible sur la page suivante :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/controle-competence-linguistique-fcl055#e3>

Nota important :

Ce calendrier est donné à titre informatif.

La DGAC se réserve le droit de modifier ou d'annuler les sessions d'examens et ne pourrait être tenue responsable des conséquences liées à une utilisation erronée ou obsolète des informations figurant dans ce document.

Avertissement : il vous appartient de vérifier la date d'examen proposée par le site d'inscription Océane. Une fois validé, votre choix ne pourra plus être modifié et la redevance d'examen ne pourra être ni remboursée, ni reportée pour une nouvelle inscription.

Article 3

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 12 octobre 2017.

Pour la ministre et par délégation :
*Le chef du pôle examens de la direction
de la sécurité de l'aviation civile,*
M. CHABROUX